

CONSULTATION

Cahier des Clauses Particulières

Marché public passé selon une procédure adaptée (MAPA)

Cf. article L2123-1 du Code de la Commande Publique

TRAIN ROUTIER NEUF équipé en véhicule école

ACHETEUR PUBLIC -Pouvoir adjudicateur :

Etablissement public local d'enseignement

LYCEE POLYVALENT BROCELIANDE

4, avenue de Bellevue

CS 70030

56380 GUER

Tel : 02 97 70 70 00

N° RNE : 0560016n

N° SIRET : 19560016800015

Cité Scolaire Brocéliande

Service Gestion

Dossier suivi par

Stéphanie RAYON-DESMARES

Téléphone

02 97 70 70 11

Mél.

gestion.0560016n@ac-rennes.fr

Adresse postale

CS70030

56380 GUER

Site internet

<http://www.citescolairebroceliande.fr>

Représenté par : Monsieur Bernard LUYCKX – Provisueur

Comptable assignataire :

Agent comptable du LPO Brocéliande - Guer

Table des matières

Page

Article 1 : CARACTÉRISTIQUES du marché :	2
Article 2 : DESCRIPTIF du marché :.....	3
Article 3 : CARACTÉRISTIQUES de l'offre :.....	6
Article 4 : CRITÈRES d'attribution :.....	7
SIGNATURES.....	7

Le présent dossier comporte 7 pages numérotées de 1 à 7

Acquisition d'un train routier (porteur et remorque) équipé en véhicule école

Article 1 : CARACTÉRISTIQUES du marché :

1.1 Objet :

Le présent marché a pour objet l'acquisition d'un **train routier NEUF composé d'un porteur avec remorque équipés pour l'utilisation en véhicule école.**

1.2 Conditions :

- Le marché est passé selon une procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la commande publique.
- Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales Fournitures Courantes et Services (C.C.A.G – F.C.S.)
- Le prestataire sera garant de la bonne exécution du marché, dans le respect et l'application des règles du droit français, sauf en cas de force majeure.
- Aucun frais ne pourra être réclamé par le candidat pour l'élaboration de son dossier en réponse à ce marché.
- Aucune pénalité ne pourra être réclamée en cas de rejet de candidature ou de marché non attribué.
- Toute proposition insuffisamment détaillée ne permettant pas la comparaison avec d'autres offres pourra être rejetée.
- Ce marché est constitué d'un seul lot.

1.3 Calendrier :

- La consultation est lancée **le 20 février 2020** avec une date de clôture fixée **au 23 mars 2020**
- Le choix du prestataire sera effectué à partir du 25 mars 2020.
- La signature des documents définitifs du marché interviendra au plus tard fin avril 2020.

Article 2 : DESCRIPTIF du marché :

CARACTERISTIQUES DU PORTEUR DU TRAIN ROUTIER :

Nombres d'essieux : 2

Puissance : 400 CV maximum

PTAC supérieur ou égal à 17.5 tonnes

PTRA supérieur ou égal à 40 Tonnes

Cabine profonde et haute avec suspension pneumatique en véhicule-école :

- Insonorisée
 - 6 places assises sur la carte grise (dont 4 à l'arrière)
 - La hauteur de la banquette doit permettre une bonne visibilité des élèves sur le pare-brise avant.
 - Suspension pneumatique siège passager.
 - 1 accoudoir conducteur + 1 accoudoir passager
 - Equipée de 4 ceintures de sécurité 3 points à l'arrière
 - Lève vitre impulsif des 2 vitres et réglage électrique des 2 rétros principaux
 - 2 rétroviseurs grand angle
 - Prise de courant 12 V au tableau de bord pour accessoires (GPS...) en dessert
 - Protection des fils pneumatiques des sièges avant dépassant à l'arrière (risque de casse par les pieds des élèves)
 - Sans 3ème porte.
 - Hauteur tunnel moteur : 200 mm maximum.
 - Doubles commandes (frein, accélérateur) sans câbles
 - Rétroviseurs : rajouter 1 rétro de chaque côté pour le formateur
 - Vitres gauche et droite pour les élèves se situant sur la banquette
 - Rétroviseurs principaux chauffants et dégivrants
-
- Couleur : Blanc
 - Volant réglable en 3 dimensions (hauteur, profondeur et inclinaison)
 - Idéalement : Le modèle du véhicule doit permettre au formateur en circulation de voir le régime moteur en totalité sans avoir besoin de se lever de son siège

Boîte de vitesse robotisée

Pont arrière : standard

Ralentisseur : échappement renforcé

Régulation de la vitesse du véhicule en descente couplée au ralentisseur

Longueur hors-tout : plus de 10 m et moins de 10.5 m

Chrono tachygraphe numérique à 2 emplacements cartes initialisé et prêt à fonctionner

Régulateur de vitesse auto adaptatif et économique

Limiteur de vitesse

Aide au démarrage en côte

Arrêt moteur automatique paramétrable

Équipé d'un crochet à commande déportée à clé facilement accessible (exemple ci-dessous) :



Acquisition d'un train routier (porteur et remorque) équipé en véhicule école

Contenance réservoir : 400 litres minimum fermant à clé
Mention « Véhicule école » sur le certificat d'immatriculation
Radar de distance
Avertisseur sonore de recul
Aide au stationnement
Feux de brouillard avant
Avertisseur de changement de file
Publicité sur la caisse (côtés et arrière)
1 cale de roue devant le pont + 1 cale de roue dans le porte à faux arrière
1 Coffre à outils sur châssis à gauche
Allumage automatique des feux et des essuies glaces
Butoirs en caoutchouc à l'arrière de la caisse du porteur

CARACTERISTIQUES DE LA REMORQUE

Nombres d'essieux remorque : 2 centraux en monte simple
Suspension pneumatique
Béquilles stabilisatrices à l'avant et à l'arrière.
2 cales de roue sur châssis
Butoirs en caoutchouc à l'arrière de la caisse de la remorque

CARACTERISTIQUES DU TRAIN ROUTIER :

ABR/ESP/AFU/ASR
Longueur hors-tout : maxi code soit 18.75 m
Largeur hors-tout : 2.55 m
Hauteur hors-tout : entre 3.9 et 4 m (la hauteur et la largeur du compartiment à marchandises ne peuvent être inférieures à celles de la cabine)

CAISSES A MARCHANDISES:

Carrosserie : parois latérales coulissantes blanches
Toit : rigide (pas de bâches)
Plancher supportant un chargement effectué par un chariot élévateur à l'intérieur
Système d'arrimage à sangles possibles rideaux fermés (rives perforées, anneaux d'arrimage encastrés dans le plancher...)
Equipée d'une petite échelle (4 marches) escamotable à l'arrière du porteur et de la remorque avec poignée sur la caisse

DIVERS :

Equipements de sécurité : 2 triangles de pré signalisation, clé de roue, boîte ampoules et fusibles, extincteur, trousse d'outillage
Documentation technique complète du véhicule (manuel du conducteur et document en vue de l'entretien en atelier, registre d'entretien).
Marquage « véhicule-école » à l'avant et à l'arrière du porteur et à l'arrière de la remorque : sa dimension est portée à 100 x 30 centimètres.
Radio Tuner FM
Livraison avec certificats d'immatriculation (mention « véhicule école » sur celui du porteur) et plaques d'immatriculation
Chronotachygraphe valide 2 ans

Acquisition d'un train routier (porteur et remorque) équipé en véhicule école

Important : Le train routier doit répondre aux caractéristiques fixées par l'arrêté du 8 décembre 2004 modifiant les annexes III et IV de l'arrêté du 8 février 1999 modifié relatif aux conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire (NOR: EQU0401588A)

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2004/12/8/EQU0401588A/jo/texte>

« 1° Catégorie C.

Véhicule automobile affecté exclusivement au transport de marchandises ou de matériel, d'un poids total autorisé en charge (PTAC) égal ou supérieur à 15 tonnes, d'une longueur minimale de 8 mètres, d'une largeur d'au moins 2,50 mètres, équipé d'un système d'antiblocage de roues (ABS) et muni d'une boîte de vitesses comprenant au moins 8 rapports en marche avant.

Le compartiment à marchandises doit avoir l'aspect d'un fourgon tôlé, bâché ou d'une caisse savoyarde dont la hauteur et la largeur ne peuvent être inférieures à celles de la cabine.

Le poids réel du véhicule ne doit, en aucun cas, être inférieur à 12 tonnes, le chargement devant, d'une part, être au moins égal aux deux tiers de la charge utile et, d'autre part, être réparti uniformément et arrimé de façon stable.

Les véhicules bennes et porte-conteneurs ne sont pas admis.

Les véhicules affectés au transport en commun de personnes ne sont pas autorisés.

La réglementation prévue par le code de la route en ce qui concerne le PTAC doit être respectée.

2° Catégorie E (C).

Véhicule articulé affecté au transport de marchandises ou de matériel, d'un poids total roulant autorisé (PTRA) égal ou supérieur à 32 tonnes, d'une longueur minimale de 14 mètres, d'une largeur de 2,50 mètres pour l'un ou l'autre des deux éléments, équipé d'un système d'antiblocage de roues (ABS) et muni d'une boîte de vitesses comprenant au moins 8 rapports en marche avant.

La semi-remorque doit présenter l'aspect d'un fourgon tôlé, bâché, d'une citerne ou d'une caisse savoyarde ayant une hauteur et une largeur au moins égales à celles de la cabine du véhicule. »

Le poids réel de l'ensemble articulé ne doit, en aucun cas, être inférieur à 26 tonnes, le chargement devant être au moins égal à la moitié de la charge utile calculée en fonction du PTAC de la semi-remorque.

Pour l'épreuve en circulation, est autorisé un ensemble de véhicules affecté au transport de marchandises ou de matériel composé d'un véhicule tracteur d'un poids total roulant autorisé (PTRA) égal ou supérieur à 32 tonnes, d'une remorque semi-portée à deux essieux centraux d'une longueur minimale de 7,50 mètres.

L'ensemble de véhicules devant présenter pour ces deux éléments l'aspect d'un fourgon tôlé, bâché, équipé de rideaux coulissants ou d'une caisse savoyarde et devant être d'une largeur de 2,50 mètres, d'une longueur minimale de 17 mètres, d'un poids réel d'au moins 24 tonnes. Le chargement devant être pour chacun des compartiments à marchandises au moins égal à la moitié de la charge utile calculée en fonction des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque.

Les ensembles de véhicules doivent être équipés d'un système d'antiblocage de roues (ABS) et munis d'une boîte de vitesses comprenant au moins 8 rapports en marche avant.

Les véhicules bennes et porte-conteneurs ne sont pas admis.

La réglementation prévue par le code de la route en ce qui concerne le PTAC et le PTRA doit être respectée.

Article 3 : CARACTÉRISTIQUES de l'offre :

3.1 Prix :

- Le prix de la prestation sera défini en euros par un prix total TTC unique comportant le détail chiffré de chaque élément de la prestation.

3.2 Conditions de règlement :

- Les factures seront adressées au lycée via la solution Chorus Pro. Elles seront exprimées en euros et rédigées en français.
- Le paiement des factures sera effectué par mandat administratif, conformément aux règles de la comptabilité publique, dans les 30 jours suivant la réception de ces dernières par le lycée sous réserve des conditions définies ci-dessus.

3.3 Conditions de validité :

Pour être recevable, l'offre du candidat devra être rédigée en français et constituée des documents suivants :

- L'acte d'engagement, comportant les prix et établi en double exemplaire dûment daté, paraphé et signé.
- Le présent Cahier des Clauses Particulières (6 pages) en double exemplaire daté, paraphé et signé.
- La déclaration CE de conformité aux règles techniques et aux procédures d'évaluation prévue par l'article R4313-1 du Code du travail qui précise que « *le fabricant, l'importateur ou tout autre responsable de la mise sur le marché d'un exemplaire neuf d'une machine... établit et signe une déclaration CE de conformité par laquelle il atteste que cette machine est conforme aux règles techniques et a satisfait aux procédures d'évaluation de la conformité applicables.*
- Les documents administratifs permettant de juger des capacités professionnelles, économiques et financières du candidat (ex: copie des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire, attestations des administrations compétentes prouvant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales, légales et sociales...).
- Un dossier de présentation de la proposition détaillée et chiffrée.
- Toute information jugée utile par le candidat pour justifier de la qualité de son offre. Jusqu'à la notification de l'offre retenue, le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats prestataires des informations complémentaires si nécessaire.

En tout état de cause, l'établissement se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

3.4 Transmission des offres

- La date limite de dépôt des offres est fixée au **lundi 23 mars 2020 à 12h00 heure de Paris**,
- Les offres devront être déposées par voie dématérialisée sur le profil acheteur du lycée Brocéliande **sur le site internet de l'AJI** (<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>)

3.5 Délai de validité :

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée à l'article 3.4.

Article 4 : CRITÈRES d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue selon le barème suivant :

- Qualité technique des prestations proposées : **50 %**
- Prix: **40 %**
- Délai de livraison : **10 %**

Toute demande de précision ou de renseignement concernant cette consultation est à effectuer auprès de :

M. Denis THEZE, Professeur coordonnateur de conduite routière Courriel : denis.theze@orange.fr Portable : 06 95 82 34 19 (Renseignements techniques)	Mme Stéphanie RAYON-DESMARES, Adjointe-gestionnaire Courriel gestion.0560016n@ac-rennes.fr Tél : 02 97 70 70 11 (Renseignements administratifs)
--	--

SIGNATURES

Lu et approuvé le présent cahier des charges,
Le 2020

Nom & qualité du signataire

Signature
Pour acceptation de la proposition,
le 2020
L'acheteur public - pouvoir adjudicateur

Bernard LUYCKX